

Inscrivons l'agriculture biologique au cœur de la politique de l'eau

Paris, le 16/07/2018. Les Agences de l'Eau œuvrent actuellement à la rédaction de leurs XI^e Programmes d'intervention qui s'appliqueront à partir de janvier prochain. Et malgré le contexte de forte pression budgétaire, l'enjeu est de taille, car la reconquête de la qualité de la ressource en eau est un défi d'ampleur auquel l'action publique n'a pas permis de répondre à ce jour. En effet, les objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau (DCE) relatifs au bon état écologique des eaux à l'horizon 2015 n'ont pas été atteints.

Face à ce constat, le réseau national des agriculteurs biologiques (FNAB) souhaite insister sur **l'importance d'un redéploiement des moyens vers des solutions efficaces, exemplaires et innovantes, à la hauteur des objectifs annoncés.**

Le **système de production agricole biologique**, notamment parce qu'il proscriit l'utilisation d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires de synthèse, **répond à un grand nombre des enjeux prioritaires des Agences de l'Eau**, en premier lieu concernant la protection de la ressource en eau (en qualité et quantité) mais également dans la préservation de la biodiversité (milieux aquatiques, zones humides, biodiversité terrestre, biodiversité marine) ou la lutte contre le réchauffement climatique (moindres émissions de GES et meilleure résilience à ses effets). Ces éléments ont été confirmés et évalués scientifiquement par l'étude menée par l'ITAB et l'INRA à la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « *Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique ?* », publiée en novembre 2016.

La Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) appelle à un **soutien politique, financier et technique renouvelé des Agences de l'Eau en faveur du développement de l'agriculture biologique**, au travers de leurs XI^e Programmes d'intervention, afin d'en faire des outils pour la transition agricole et ses externalités plurielles, et en premier lieu pour ce qui touche à la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau.

Cela implique une participation au financement des aides bio (au-delà des 150 millions d'euros annoncés par le ministre de l'Agriculture pour la conversion), un appui aux projets bio territoriaux portés par les collectivités locales et un soutien à la structuration de filières bio durables et équitables. Ceci répondrait entièrement aux critères de sélectivité exprimés par le ministre Nicolas Hulot dans son courrier daté du 28 novembre 2017 aux Présidents des Agences de l'Eau, tels que la priorisation vers des aides « au changement durable de pratiques » et « recentrées sur les projets les plus efficaces au regard des priorités fixées ».

Pour y voir plus clair, la FNAB a souhaité préciser dans un document ses « **3 recommandations pour inscrire l'agriculture biologique au cœur des XI^e Programmes d'intervention des Agences de l'Eau** » ([document disponible en ligne ici](#)).

Contact presse :

Guillaume Riou, président de la FNAB : 06 30 09 56 56